

compagnie de Jésus, et fondateur de la mission de Constantinople.

Il y eut cependant une opposition, de la part du consulat, aux lettres patentes du roi qui accordaient la permission de fonder un noviciat de l'ordre à Lyon, comme contraire au traité passé entre les religieux et les échevins, pour la direction du collège de *la Trinité*; mais le P. Claudius Aquaviva, général des Jésuites, ayant rectifié les clauses du contrat, le consulat révoqua son arrêté antérieur. (*Inv. des Arch. comm.*, 1605.)

Le nouvel établissement des Jésuites était situé à l'angle de la rue Sainte-Hélène et de la rue d'Auvergne, et s'étendait à l'orient jusqu'à la maison de retraites que je signale en commençant. La première de ces rues doit son nom à une ancienne recluserie (1), dont l'imprimeur Roville acheta le bâtiment et les dépendances, dans le XVI^e siècle. La seconde ne fut ouverte qu'en 1738, sur un terrain concédé par le cardinal de la Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne et abbé d'Ainay.

Le long de cette dernière rue existait une congrégation de laïques sous la direction des Jésuites. Elle se réunissait d'abord dans une chapelle de l'intérieur de la maison; mais, le 24 mai 1643, les congréganistes achetèrent de leurs directeurs un emplacement, moyennant 1,500 livres et une rente de 450, pour y construire un bâtiment, avec cette clause que, si les exercices venaient à cesser, les Jésuites ne pourraient rentrer en possession de ce bâtiment qu'en payant aux congréganistes l'achat

(1) Détails sur les recluseries :

Voir la *Description de Lyon*, par Cochard, t. 42. — *Lyon tel qu'il était*, par l'abbé Guillon, p. 22.